

Rapport public**Date d'émission du rapport :** 22 décembre 2025**Numéro d'inspection :** 2025-1064-0007**Type d'inspection :**
Incident critique**Titulaire de permis :** Extendicare (Canada) inc.**Foyer de soins de longue durée et ville :** Extendicare St. Catharines, St Catharines**RÉSUMÉ D'INSPECTION**

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : les 19 et 22 décembre 2025.

L'inspection concernait :

– Le signalement : n° 00162793 [rapport d'incident critique n° 2321-000041-25] lié à la prévention des mauvais traitements et de la négligence.

Le **protocole d'inspection** suivant a été utilisé pendant cette inspection :

Prévention des mauvais traitements et de la négligence

RÉSULTATS DE L'INSPECTION**AVIS ÉCRIT : Déclaration des droits des résidents**

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit en vertu de la disposition 154 (1) 1. de la LRSLD (2021)

Non-respect de : l'alinéa 3 (1) 4. de la LRSLD (2021)

Déclaration des droits des résidents

Paragraphe 3 (1) Le titulaire de permis d'un foyer de soins de longue durée veille au plein respect et à la promotion des droits suivants des résidents :

4. Le résident a droit à la protection contre les mauvais traitements.

Une personne résidente s'est blessée lors de soins prodigués par un membre du personnel.

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District de Hamilton

119, rue King Ouest, 11^e étage
Hamilton ON L8P 4Y7
Téléphone : 800 461-7137

Source : dossiers cliniques de la personne résidente et entretiens avec des membres du personnel.